



Liberté Égalité Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique sera ouverte du lundi 9 septembre 2024 à 9h au jeudi 10 octobre 2024 à 17h, pour une durée de 32 jours en mairie de BREHAN, pour un projet de parc éolien dit des Landes de la Grenouillère, comprenant 3 éoliennes et 1 poste de livraison, situé dans la commune de BREHAN (56580).

Ce projet est présenté par la société PE DES LANDES DE LA GRENOUILLERE, dont le siège social est situé 118 rue Maurice Béjart 34184 Montpellier.

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions, au titre de la législation précitée, ou un refus.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- le dossier déposé par la société PE DES LANDES DE LA GRENOUILLERE, dont une étude d'impact et son résumé non technique produite par le bureau d'études AEPE Gingko
- l'information de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) du 23 mai 2024
- les avis des services (Ministère des Armées-DIRCAM, Ministère des Transports-DGAC et Météo France)
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et sur un poste informatique chaque jour ouvrable en mairie de BREHAN aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (<u>www.morbihan.gouv.fr</u>).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de la société PE DES LANDES DE LA GRENOUILLERE – Cyprien Bourget (chef de projets éoliens - tél 07.50.69.96.38 – courriel : cyprienbourget@groupevaleco.com).

Madame Mathilde Coussemacq est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de Bréhan au cours des permanences suivantes :

- lundi 9 septembre 2024, de 9h à 12h
- samedi 28 septembre 2024, de 9h à 12h
- vendredi 4 octobre 2024, de 14h à 17h
- jeudi 10 octobre 2024, de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner directement ses observations et propositions écrites dans le registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, en mairie de Bréhan, ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice à la mairie de Bréhan (4 rue Saint-Louis 56580 Bréhan). Ces courriers seront annexés au registre d'enquête.

Le public pourra également consulter le dossier et déposer ses observations via le lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/5514

ou les adresser par courriel à : <u>enquete-publique-5514@registre-dematerialise.fr</u>

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de BREHAN du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).